

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 01 DECEMBRE 2016 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	non	Mme CHAUMERLIAC		
Adjoint :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	non	M WATIER		
18. M REBISCOUL Arnaud	non	M GARCIA		
19. M FOURNIVAL Anthony	non	M SCHOLLA		
20. M REINERT Charles	oui			
21. M ROTH Kévin	oui			
22. M GOSSET Dominique	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	non		oui	
25. M DIAZ Hernan	non	Mme DUBIN		
26. M FISSEUX Frédéric	non	M DERRACHI		
27. M DERRACHI Rachid	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	20	6	1	

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme LAMBEL Anne Marie

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°24 à 27).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 03 novembre 2016 :

- **A l'unanimité, il a été approuvé.**

La question relative aux statuts de la CCVO3F a été retirée. Elle sera portée à l'ordre du jour du Conseil municipal du 02 février 2017.

1. Bourses communales :

Le tableau joint au présent compte-rendu donne le détail des barèmes.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a fixé les montants de la participation communale (montant de la bourse et des quotients familiaux) au titre de l'année scolaire 2016-2017,**
- **à l'unanimité, a statué sur chaque demande déposée (sept familles représentant sept enfants),**
- **à l'unanimité, a pris acte qu'un seul dossier répondait aux critères d'attribution (une famille représentant un enfant),**
- **à l'unanimité, a pris acte que le montant de bourse accordée s'élève à 248,00€ et qu'il figurera au budget 2016 de la Commune.**

2. Budget M14, débloccage emprunt équilibre 2016 :

L'emprunt d'équilibre prévu au budget 2016 a été approuvé. Il impactera l'échéancier de la dette à partir de 2017 même si le débloccage intervient avant le 31/12/2016.

Le Conseil Municipal,

- **à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; de MM FISSEUX et DERRACHI), a approuvé le contrat de prêt avec la Caisse d'épargne Ile de France,**
- **à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; de MM FISSEUX et DERRACHI), a autorisé M le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant au contrat,**
- **à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; de MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte des incidences de ce remboursement sur le budget M14 2017 et les suivants.**

3. Multi accueil, tarification retard :

A l'instar de ce qui se pratique déjà à l'ALSH, la même pénalité « retard » a été adoptée au multi accueil à savoir que la récupération au-delà de 18h00 des enfants, plus de deux fois dans le mois, sans justificatif, sera facturée 5,42€ le premier quart d'heure puis 5,42€ dès lors que les quarts d'heure suivants seront entamés.

Cette disposition sera applicable au 01 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (contre MM FISSEUX et DERRACHI), a approuvé cette nouvelle disposition.

4. DM M14 n°4 :

Au présent compte rendu, un tableau joint donne le détail de cette décision modificative concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; de MM FISSEUX et DERRACHI), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et M DIAZ ; de MM FISSEUX et DERRACHI), a pris acte de leur incidence au budget 2016 M14.

5. Question diverse : recensement de la population, recrutement et rémunération des agents recenseurs :

Le recensement quinquennal de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a arrêté le nombre des agents recenseurs,
- à l'unanimité, a fixé la rémunération de ces agents recenseurs,
- à l'unanimité, a pris acte que cette rémunération sera imputée sur le budget 2017 de la Commune. Elle ne prendra la forme que d'une seule paie qui sera versée à la fin mars 2017, c'est-à-dire à l'achèvement complet de la procédure.

6. Question diverse : actualisation de la rémunération d'une enseignante chargée de l'étude surveillée :

La délibération n°48/2016 du Conseil municipal du 13 septembre 2016 fixe la rémunération horaire versée aux enseignants chargés de l'étude surveillée en cycle élémentaire pour l'année scolaire 2016-2017. Depuis le Conseil municipal du 13 septembre 2016, une des enseignants chargée de l'étude surveillée a obtenu un avancement de grade. Il a donc fallu réviser sa rémunération

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé la rémunération horaire d'un professeur des écoles hors classe chargée de l'étude surveillée à 24,04€ avec effet rétroactif à la date de nomination de l'enseignant concerné,
- à l'unanimité, a pris acte que cette rémunération sera imputée sur le budget 2016 et 2017 de la Commune.

7. Question diverse : personnel, marques de considérations de la Commune dans certaines circonstances :

La Commune remet des chèques cadeaux au personnel dans certaines occasions :

- « Noël du personnel communal » pour les agents titulaires et non titulaires en poste depuis plus de trois mois,
- « Noël du personnel communal » pour les enfants des agents âgés^, de 9 ans et de moins de 15 ans,
- et événements familiaux concernant un agent communal.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé le dispositif ci-dessus qui concerne les marques de considérations de la Commune à l'égard du personnel dans certaines circonstances,**
- **à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront imputées sur le budget 2017 de la commune et les suivants,**
- **à l'unanimité, a pris acte que ces montants sont figés jusqu'au prochain renouvellement du Conseil municipal (2020).**

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h15.

A Presles, le 02 décembre 2016



Le Maire Pierre BEMELS.

EVOLUTION DES MONTANTS DES BOURSES COMMUNALES

CATEGORIE ENSEIGNEMENT	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 251€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 252€ et 377€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 251€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 252€ et 377€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 251€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 252€ et 377€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 251€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 252€ et 377€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€
SECONDAIRE	178 €	120 €	178 €	120 €	178 €	120 €	178 €	120 €	187 €	126 €	192 €	130 €	198 €	135 €
SUPERIEUR	250 €	178 €	250 €	178 €	250 €	178 €	250 €	178 €	263 €	187 €	270 €	192 €	279 €	198 €
TECHNIQUE	285 €	190 €	285 €	190 €	285 €	190 €	285 €	190 €	300 €	200 €	310 €	206 €	320 €	213 €
AGRICOLE	285 €	190 €	285 €	190 €	285 €	190 €	285 €	190 €	300 €	200 €	310 €	206 €	320 €	213 €

minimum 46€00

CATEGORIE ENSEIGNEMENT	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 396€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 440€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 264€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 265€ et 440€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 312€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 313€ et 520€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 312€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 313€ et 520€
SECONDAIRE	206 €	141 €	212 €	145 €	218 €	149 €	224 €	153 €	230 €	157 €	236 €	161 €	242 €	165 €
SUPERIEUR	290 €	206 €	299 €	212 €	308 €	218 €	317 €	224 €	326 €	230 €	335 €	236 €	334 €	242 €
TECHNIQUE	333 €	222 €	344 €	229 €	354 €	236 €	365 €	243 €	376 €	250 €	386 €	257 €	396 €	264 €
AGRICOLE	333 €	222 €	344 €	229 €	354 €	236 €	365 €	243 €	376 €	250 €	386 €	257 €	396 €	264 €

CATEGORIE ENSEIGNEMENT	2015		2016	
	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 338€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 339€ et 565€	QUOTIENT FAMILIAL Inférieur à 338€	QUOTIENT FAMILIAL Compris entre 339€ et 565€
SECONDAIRE	248 €	169 €	248 €	169 €
SUPERIEUR	343 €	248 €	343 €	248 €
TECHNIQUE	406 €	271 €	406 €	271 €
AGRICOLE	406 €	271 €	406 €	271 €

02 DEC. 2016



Le Maire, Pierre BENELS

BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°04/2016 DU 01 DECEMBRE 2016

FONCTIONNEMENT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE		
objet	débit	crédit
rémunération principale	chapitre 12/64111 -10 000,00 €	
autres indemnités	chapitre 12/64118 -10 000,00 €	
maintenance (mais compensation en recettes du fait renegotiation contrat photocopieur à hauteur de 23 424€)		chapitre 11/6156 20 000,00 €
intérêts réglés à échéance	chapitre 66/66111 -30 000,00 €	
entretien batiments (réparations dues à des événements imprévisibles)		chapitre 11/615221 30 000,00 €
	-50 000,00 €	50 000,00 €

INVESTISSEMENT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE		
objet	débit	crédit
anciens vestaires chauffe eau	opé 539 -8 980,00 €	
remboursement capital		compte 1641 8 980,00 €



A Presles, le 02/12/2016

Le Maire Pierre BÉMELS